

14 Les Archipels

30334

Nous avons évoqué implicitement ces phénomènes dans le chapitre 13, en étudiant la formation de Papeete ville coloniale et le développement de son agglomération : les sociétés créent leurs régions géographiques en utilisant un certain nombre de techniques qui leur permettent d'intervenir dans la nature en découpant l'étendue (création par exemple des entités administratives) et en transformant le milieu physique (grands travaux d'Armand Bruat par exemple). Ces techniques ne sont évidemment que les moyens matériels dont usent les communautés humaines (plus ou moins nombreuses) arrivées à un certain stade historique (politique, économique, culturel...) de leur développement pour se reproduire biologiquement et socialement (au sens le plus large du terme) en prenant en compte la dimension matérielle de l'ordre naturel, qui est incontournable. Ces techniques n'ont évidemment d'efficacité et de signification que rapportées, consciemment ou inconsciemment peu importe, à un certain projet global de développement.

Tout ceci pour dire que depuis deux cents ans, les espaces polynésiens sont fondamentalement le produit du choc inégal de deux civilisations, de deux systèmes socio-culturels arrivés à un stade différent de leur développement.

Dans ce contexte d'acculturation, l'espace urbain, espace colonial de domination, est, en raison du dynamisme des processus qu'il diffuse, le vecteur des transformations qui affectent le monde rural. Une première vague de transformations a été déterminée par le premier choc de la modernité. Nous en rendrons compte, en allant à l'essentiel, dans le sujet 1 qui fait le point sur la réalité socio-spatiale des années 1960.

Une réalité qui, en dépit d'un certain nombre d'éléments qui concourent à sa diversité, permet d'opposer globalement l'agglomération telle qu'elle est constituée à l'époque à un monde rural dont l'unité profonde, des confins de Pirae et de Faa'a aux Marquises, tient à la nature des relations que la société entretient avec son espace dans le cadre du *mataeina'a*. Une réalité qui, à son tour, va être profondément affectée par les processus de changement (sujets 2 à 6) générés par le second choc de la modernité.

Les districts tahitiens et Moorea, François Merceron nous l'a montré, ne sont pas (pas encore ?) urbanisés. On ne saurait pour autant les intégrer aujourd'hui, comme en 1960, dans le Monde des Archipels qui a évolué plus lentement. C'est ce que nous efforcerons de montrer dans le dernier sujet de ce chapitre qui tentera de dresser le bilan géographique (provisoire) de 25 ans d'histoire.

Société et espace dans les années 1960

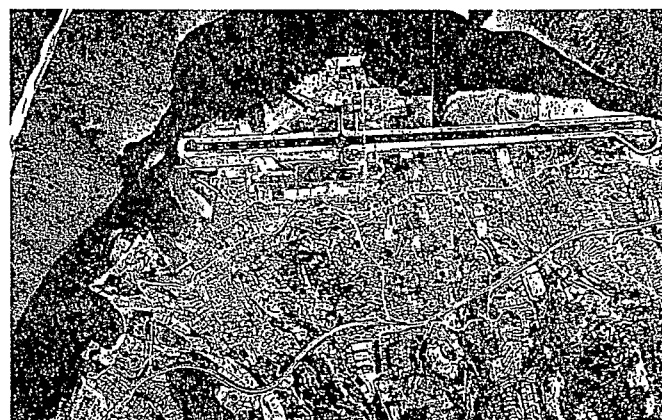
En dépit de la présence d'un certain nombre de formes de transition spécifiques de la réalité tahitienne (grandes propriétés "demies" dont l'existence favorisera ultérieurement l'explosion urbaine, écoulement sur le marché de Papeete de légumes et de produits

vivriers "locaux"). L'opposition est tranchée dans les années 1960 entre une agglomération urbaine qui se développe, et dont l'emprise spatiale s'étend jusqu'aux confins de Pirae et de Faa'a, et un monde rural qui comprend les autres districts des îles du Vent et ce que nous appelons aujourd'hui les archipels.

Une opposition qui en première approximation et à un très grand degré de généralité repose sur les facteurs suivants. Le Grand Papeete de 1962 rassemble 32,9% de la

population du Territoire dans un espace sans solution de continuité qui représente 2,5% environ de sa superficie. Un espace de domination dont la genèse (voir pp. 76-77) et le fonctionnement, sont symbolisés par les caractères de son peuplement : l'agglomération concentre respectivement 57,1%, 62,4% et 44,5% des *popa'a*, des Chinois et des Demis résidant dans le Territoire.

Un espace dont la relative homogénéité, due à une certaine combinaison des facteurs physiques et humains permettant de définir les régions géographiques, contraste fortement avec l'apparente hétérogénéité du monde rural, du moins si l'on prend en compte globalement les éléments qui contribuent à sa formation : la distance à l'échelle générale (localisation par rapport à Tahiti) et à l'échelle locale (modes de groupement ou de dispersion des terres émergées) qui a influé sur les modalités et les caractères essentiels du peuplement ancien (notions d'aires culturelles aux Tuamotu, voir volume 6, p. 71 : relations privilégiées de Rurutu et Rimatara avec certaines Cook...) ou du peuplement récent (diffusion de la modernité aux îles Sous-le-Vent et aux Tuamotu de l'Ouest par l'intermédiaire des *popa'a*, des Demis et des Chinois). Interviennent aussi bien entendu la superficie, très variable, des îles, leur morphologie (îles hautes et îles basses), leur climat (les Tuamotu et les Marquises sont relativement sèches, les Australes trop froides pour que le cocotier donne beaucoup de fruits), leur biogéographie... Autant de facteurs qu'il faut prendre en compte (voir volume 8, pp. 121-123) pour expliquer à l'échelle des ensembles ou des sous-ensembles archipélagiques, voire à l'échelle insulaire, l'importance relative des effectifs démographiques, les phénomènes de densité et de répartition de la population, les grandes orientations socio-économiques (voir volume 8, pp. 121-123) : poids relatif et orientation (autoconsommation, marché) de la production vivrière : le coprah exclusif aux Tuamotu, dominant aux



Faa'a avant 1961 et après. En 1956, Faa'a est encore un district rural. La construction de l'aéroport international va être un élément décisif de son intégration à l'agglomération de Papeete.

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire
N° : 30334 ex 7
Cote : B

Marquises, voit sa suprématie contestée par le café et le pandanus aux Australes, la vanille aux îles Sous-le-Vent et à Moorea. Autant de facteurs de diversité dont on peut affiner l'analyse en raisonnant à des échelles de plus en plus grandes (des espaces de moins en moins étendus) qui, à nos yeux, ne sauraient masquer ce qui au-delà ou en-deçà des apparences, à un niveau plus profond de la réalité socio-spatiale, fait l'unité du monde rural : l'identification totale des Polynésiens à leur espace de vie. Une identification qui, comme aux temps anciens, mais dans le contexte (politique, socio-économique et culturel) créé par le premier choc de la modernité, fait de l'île et surtout du *mataeina'a* (le territoire insulaire peut se confondre avec celui du *mataeina'a*, mais les îles les plus étendues et les mieux peuplées comportent toujours plusieurs *mataeina'a*), l'espace social de référence, le lieu où se rassemblent autour du temple ou de l'église les groupes sociaux plus ou moins apparentés qui, en s'enracinant de génération en génération dans la réalité terrienne par le biais du régime foncier coutumier, assurent la pérennité de l'implantation des communautés villageoises d'agriculteurs et de pêcheurs.

Le va'a mataeina'a : entité territoriale fondamentale

Le *va'a mataeina'a*, unité de peuplement originelle symbolique ou réelle (le *va'a* est la pirogue dans laquelle ont voyagé les premiers occupants qui sont à l'origine des lignées "résidentielles" du district), a toujours constitué en Polynésie, du moins si l'on se réfère au statut socio-spatial des anciens *manahune* et de leurs "héritiers" contemporains (voir volume 8, p. 9) la réalité géographique fondamentale. Une réalité qui, dans les îles hautes tout au moins, s'inscrit matériellement avec plus ou moins de finesse (tout dépend et du processus de segmentation qui, avec le passage du temps, a affecté les groupes sociaux ... et des phénomènes de regroupement qui ont pu ultérieurement intervenir, aux Tuamotu ou à Rurutu par exemple) dans le cadre physique déterminé par la morphologie insulaire : ce peut être une vallée aux Marquises, un bassin versant à Rurutu, un secteur plus vaste aux îles Sous-le-Vent. Une réalité qui n'a pratiquement pas changé au plan de la contenance (étendue et délimitation du *mataeina'a*) ; on ne saurait en dire autant de son contenu (nature, agencement et signification des formes d'occupation de l'espace) qui a été profondément affecté par l'imposition du système colonial et notamment par l'introduction de l'économie de traite (voir volume 8, pp. 12-13).

Avant la Découverte et dans le cadre d'une organisation socio-spatiale extrêmement complexe de territoires emboîtés reflétant à tous les niveaux une stratification sociale (voir volume 5, p. 121) fondée religieusement sur la proximité généalogique avec les dieux, les *manahune*, qui constituaient la "classe" inférieure de la société, assuraient l'essentiel de la production vivrière, mais en signe d'allégeance à l'*ari'i* qui

contrôlait politiquement et socio-économiquement (par l'intermédiaire des *ra'atira*) l'entité territoriale formée par le *mataeina'a*, ils lui en réservaient une partie (qui était d'ailleurs redistribuée) sous la forme de prestations ritualisées. Une production vivrière qui, dans le cadre des communautés villageoises, était mise en œuvre par des groupements de parenté de type *ati*, beaucoup plus étendus que les catégories sociales pertinentes aujourd'hui (le *opu hoe* actuel est constitué par un groupe de frères et sœurs et leurs descendants sur trois ou quatre générations) qui exploitaient, semble-t-il en commun - c'était encore le cas à Rurutu et aux Tuamotu de l'Est au début du XX^e siècle - les *fenua* sur lesquels ils avaient des droits d'usage héréditaires.

Dans un premier temps, en éradiquant le paganisme, les missionnaires vont saper les fondements religieux du pouvoir politique des *ari'i* et libérer les *manahune* de leurs liens de dépendance. Ce faisant, tout en imposant un nouveau consensus idéologique, ils vont rendre leur cohésion aux communautés villageoises dont ils prennent le contrôle (voir volume 8, p. 10). Jouant un rôle profondément ambigu car, s'ils investissent et subvertissent ce qui reste des anciennes structures par le biais notamment des "Codes de lois" (voir volume 6, pp. 60-61), ils vont, en interdisant les ventes de terres aux étrangers, jouer, jusque dans les premières années du Protectorat, un rôle déterminant dans la protection de la "propriété" indigène qui, de leur fait (voir supra) est devenue autonome. Somme toute, après avoir rendu, dans le cadre de

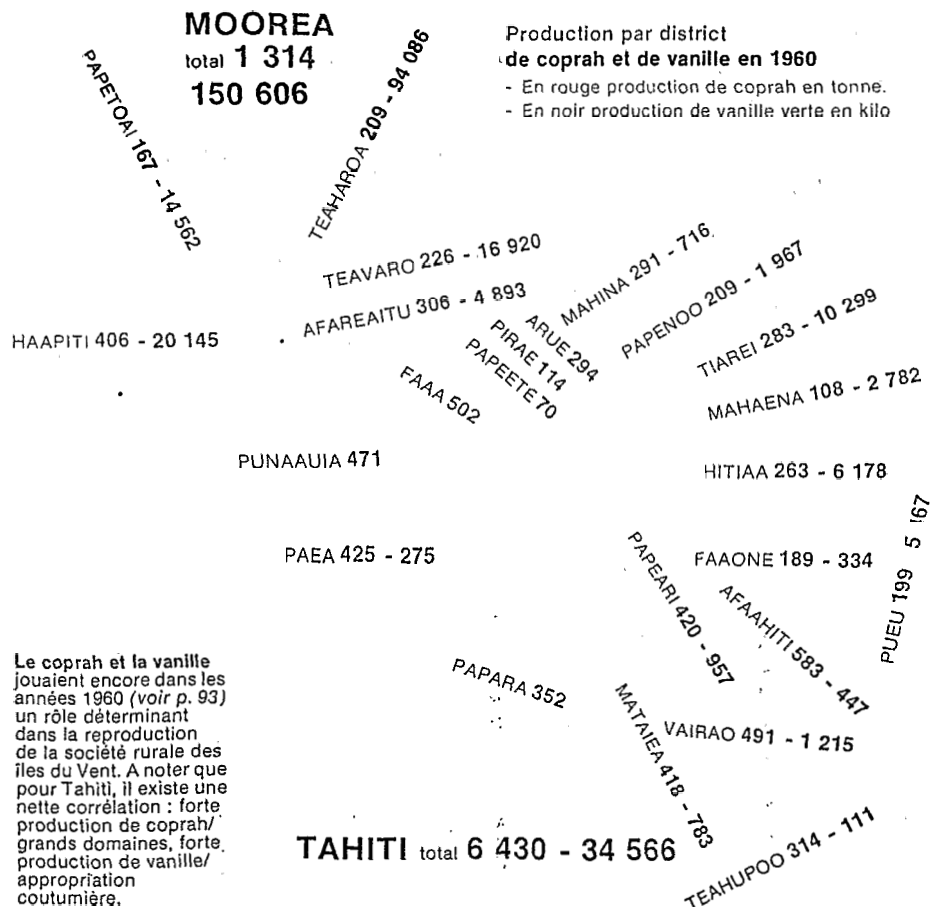
nouvelles normes, leur cohésion aux communautés rurales, ils ont assuré leur pérennité en permettant aux groupes de parenté qui les constituent de perpétuer leur enracinement dans la réalité terrienne. Des communautés qui vont dès lors être capables de résister, à la fin du XIX^e siècle, au choc provoqué par le développement de l'économie de traite, un développement dont l'application du Code civil va être l'instrument socio-juridique.

Organisation socio-spatiale et régime foncier

La place nous manque ici pour analyser et le contexte historique global (reprise démographique, constitution d'une propriété coloniale *popa'a* et "demie" aux dépens de la propriété indigène...) qui, en pesant sur l'évolution de la société rurale, a transformé les rapports que celle-ci entretient avec la Nature et par le fait même le système foncier qui constitue le moyen de sa reproduction dans le cadre du *mataeina'a*. Il ne nous est pas possible non plus de préciser comment la crise du système colonial (voir volume 8, pp. 16-17) qui débute au lendemain de la Seconde Guerre mondiale a déclenché un processus de destruction sociale qui a affecté le fonctionnement de ce que nous appellerons l'indivision coutumière.

Nous nous contenterons d'indiquer ici que, dans les années 60, la société rurale polynésienne n'a pas (pas encore ?) perdu le nouvel équilibre qu'elle a su trouver pour ne pas disparaître quand elle a été confrontée au choc de l'économie de traite.

De même qu'au début du XIX^e siècle les Codes de lois traduisaient, comme l'a souligné



J.-F. Baré, un "compromis" entre les conceptions missionnaires et celles des *Ma'ohi*, de même le nouvel équilibre qui prévaut encore dans le monde rural des années 60 procède de l'amalgame des fondements de la Tradition (celle de la fin du XIX^e siècle) et des apports de la Modernité.

Un équilibre en forme de compromis historique qui, sur le plan social, a été la résultante de l'intégration au système ancien de l'économie monétaire (coprah, vanille, café...), une intégration qui a favorisé l'émer-

gence des familles élémentaires. Ces "ménages", à défaut de pouvoir s'intégrer aux grandes unités familiales d'autrefois (de type *ati*, voir *supra*) qui ont perdu la plus grande partie de leur signification, relèvent désormais de la famille étendue (de type *opu hoe*, voir *supra*). Ce groupe social, quant à lui, continue à être gouverné dans une large mesure par des principes "traditionnels". Dans les termes de la parenté et de l'alliance, la "famille étendue" n'a en effet d'existence concrète que si elle s'enracine (*tumu*) génération après génération dont la réalité terrienne (*fenua* et *faapu*).

Quant au système foncier coutumier, en distinguant (contrairement au système ancien) deux niveaux d'appropriation (*fenua* et *faapu*), en organisant dans le temps et dans l'espace les relations entre les droits (d'essence socio-économique et d'essence socio-culturelle) qui se rapportent à ces deux réalités, il a pour fonction de garantir à la fois l'existence de la famille étendue et l'autonomie économique des ménages exploitants.

Si les familles élémentaires tiennent leurs droits de résidence et d'exploitation de leur appartenance au *opu hoe* qui s'approprie collectivement le *fenua*, c'est, dans le cadre du nouveau système de production généré par l'introduction de l'économie monétaire, l'exercice continu qu'elles font de ces droits qui garantit l'existence et la pérennité de la famille étendue en l'enracinant dans la réalité terrienne. Ce système de compromis socio-spatial est le prix que les Polynésiens ont eu à payer pour conserver leur spécificité, celle d'une identité que nous qualifierons de néo-traditionnelle. Une identité aujourd'hui menacée.

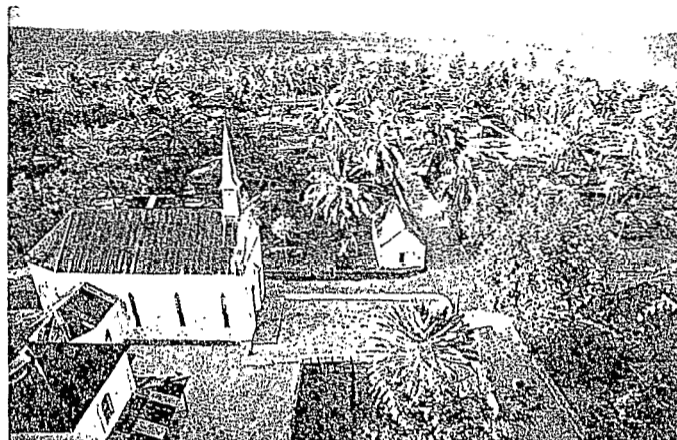


Un *faapu maa*. Un défrichage partiel de la végétation, l'incendie des débris, un travail du sol sommaire, tels sont les caractères essentiels d'une forme d'agriculture pratiquée sur les versants, qui est exclusivement orientée, aujourd'hui comme hier, vers une production vivrière autoconsommée ou vendue sur le marché intérieur.

Un édifice religieux (à droite, aux Tuamotu) qui symbolise l'unité de la communauté rurale, un habitat groupé

(ci-dessous, à Tahaa) au débouché des vallées, partout où l'implantation de la propriété individuelle ne contribue pas à sa dispersion. Deux signes tangibles des facteurs

idéologiques, économiques et socio-culturels qui contribuent à matérialiser, hier comme aujourd'hui (dans les archipels), la réalité du concept de *va'a mataelina'a*.



ENCYCLOPEDIE DE LA POLYNESIE

vivre en Polynésie 2

Ce neuvième volume de l'Encyclopédie de la Polynésie a été réalisé sous la direction de

François Ravault,

Docteur de 3e cycle en Géographie, Directeur de Recherche à l'O.R.S.T.O.M.,

avec la collaboration de : **Jacques Bonvallot**, Docteur de 3e cycle, Directeur de recherche à l'O.R.S.T.O.M.,

Marc Cizeron, Diplômé d'État du Service social, Assistant social au Service des Affaires sociales,

Karin Daussat, Licenciée en Sciences humaines (Sociologie), Enseignante, **François Merceron**, Agrégé de l'Université,

Lycée du Taaoe, **Thierry Nhun-Fat**, Docteur de 3e cycle en Statistiques, Responsable du département Études et Programmation au Service du Tourisme, **Jean-Marc Pambrun**, Maître en Sciences sociales et Sciences humaines,

Directeur du Département des Traditions du Centre polynésien des Sciences humaines,

Jean-Marius Raapoto, Titulaire d'un D.E.A. en Phonétique, Conseiller à l'Assemblée territoriale,

Francis Rougerie, Licencié et D.E.A. ès Sciences, O.R.S.T.O.M., **Bruno Saura**, Titulaire d'un D.E.A. d'Études politiques,

José Wild, Licencié de Géographie, ancien élève de l'École pratique des Hautes Études, Consultant.

Conception et production : **Christian Gleizal**

Maquette et coordination de la réalisation technique : **Jean-Louis Saquet**

Assistante de production : **Catherine Krief**

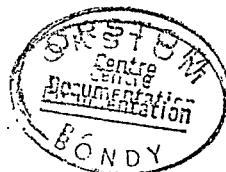
Illustrations et cartographie : **Catherine Visse et Jean-Louis Saquet**

Nous tenons à remercier particulièrement pour leur précieuse collaboration Messieurs Yannick Amaru, Bureau de la Programmation, Mission d'Aide financière et de Coopération régionale, Haut-Commissariat ; Gérard Baudchon, Directeur, et Emile Bruneau, Adjoint, Institut territorial de la Statistique ; Théodore Céran-Jérusalem, Secrétaire général de l'U.S.A.T.P. ; M. Dupuy, Chef du Service de l'Aménagement du Territoire ; Jean-Paul Le Caill, Directeur de l'Office territorial de l'Habitat social ; J.-P. Petitjean, B.E.T.P.E.D., Vice-Rectorat ; B. Teissier, Chef du Service de l'Inspection du Travail et des Lois sociales ; Simako Yon Yuc Chong, Directeur adjoint de la Caisse de Prévoyance sociale.

L'iconographie de ce volume a été rassemblée grâce à l'aide qui nous a été apportée par :

à l'O.P.A.T.T.I. : Christian Vernaudeau, Directeur général, Patrick Robson, Directeur des Relations publiques, Hyacinthe Cao, photographe ; au Service de l'Information et des Relations avec la Presse de la Présidence du Gouvernement : Philippe Guesdon, Chef du service, Roland Gloaguen, adjoint, Gilles Hucault, photographe ; au Service des Archives territoriales : Pierre Morillon, Chef du service ; à l'Office territorial de l'Action culturelle : M. Stein, Directeur, Mme Do Carlson ; à la Société des Études océaniques : M. Paul Moortgat, Président du C.A. ; le Musée de l'Homme ; le Bishop Museum ; la Mitchell Library.

Photographies : J.-Cl. Bosmel, J. Bouchon, H. Cao, D. Charnay, D. Darqué, M. Folco, G. Hucault, Ch. Pinson, Cl. Rives, A. Sylvain, B. Vannier, G. Wallart, P. Zarlenga, T. Zysman.



03 JUL. 1990

CHRISTIAN GLEIZAL / MULTIPRESS

18.231 vol.